



TRACT



Aides sociales aux salariés des C.C.I. **UN FONDS DEDIE !**

Mise en place d'un fonds social national

HARMONIE MUTUELLE

Objet : Mise en place d'un fonds social national par notre mutuelle permettant un accompagnement personnalisé et qualifié, des salariés des CCI et de leurs ayant droits (agents publics et salariés de droit privé) **lors de situations difficiles particulières.**

La mise en place de ce fonds et ses règles de fonctionnement ont été validées par les 2 organisations syndicales et CCI France.

Champs d'intervention : famille, budget, logement, santé, handicap, droit du travail...

Nature des aides :

- Conseils,
- Orientation vers d'autres fonds d'accompagnement,
- Aides financières non remboursables.

Montant des aides financières sur une année :

▶ **Minimum 100€** . L'UNSA propose de descendre à 50 € ▶ **Maximum 5 000€**

Modalités : le demandeur contacte une des 2 assistantes sociales dédiées par mail ou tel. du lundi au vendredi de 9H à 17 H - permanences dédiées :  voir **les FLYERS**

- Un dossier strictement confidentiel est ouvert sous 48 H maximum
- Il comprend la nature du besoin, les éventuels devis, la situation financière du demandeur (ressources et charges), etc.

Une fois analysé et complet, il est présenté en commission pour validation.

Ce fond social s'ajoute aux autres possibilités d'aide via la mutuelle et le fonds social régional que vous connaissez tous.

Délibérations anonymes de la commission paritaire dédiée, chaque trimestre, les jeudis 24.02 – 19.05 – 22.09 – 15.12.2022

Vous souhaitez des informations... nos représentants qui ont participé activement à la constitution de ce fonds sont à votre disposition :

ISABEL : 06 20 34 04 40

FREDERIC : 01 60 37 41 34

NATHALIE : 01 55 65 64 55

CLAUDINE : 06 42 44 76 33